

d'inscription

Collez ici
votre photo*Récente
Format identité
Fond neutre
Non utilisée
Non photocopiée
Non agrafée
Tête nue

Je remplis le formulaire

 Madame Monsieur

NOM*

Prénom*

Date de naissance*

Adresse*

Complément
d'adresse

Nom du représentant légal

Ville*

Code postal*

Tél fixe

Tél mobile*

Adresse mail*

Etablissement scolaire

J'indique mon adresse e-mail et/ou mon
téléphone portable, je recevrai donc des
informations commerciales de TANGO. Je refuse de recevoir par voie
postale les informations
commerciales de TANGO.Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2016, un certificat de scolarité, le cachet
de l'établissement scolaire ou le certificat d'inscription sera demandé pour les
+ de 18 ans. A partir du 1^{er} octobre 2016, le certificat de scolarité est obligatoire.Les informations recueillies par la STCN font l'objet d'un traitement informatisé destiné à permettre la gestion des abonnements
et le suivi des relations commerciales.

*Cette photo sera scannée et l'image conservée afin de permettre d'établir une nouvelle carte si besoin.

Si vous y êtes opposé, veuillez cocher la case ci-contre Conformément à la loi «informatique et liberté» du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de toute
information vous concernant ainsi que d'un droit d'opposition pour motifs légitimes à ce que des informations vous concernant
soient enregistrées. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez vous adresser au correspondant informatique et libertés à
STCN - 388 Avenue Robert Bompard - 30020 NIMES Cedex

*Champs obligatoires ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLÈT, ILLISIBLE OU RATURÉ NE POURRA ÊTRE TRAITÉ.

mon abonnement

Je choisis mon abonnement

 PASS LIBERTÉAbonnement tout public permettant de circuler de manière illimitée du
1^{er} au dernier jour du mois en cours.

Cet abonnement peut être mensuel ou annuel (12 mois consécutifs).

 PASS ÉTUDESAbonnement réservé à toute personne scolarisée (écolier, collégien ou
lycéen) ou tout étudiant de moins de 30 ans. Cet abonnement permet de
circuler de manière illimitée du 1^{er} au dernier jour du mois en cours.

Cet abonnement peut être mensuel ou annuel (12 mois consécutifs).

 PASS SOLIDAIREAbonnement réservé aux bénéficiaires de la CMU ou aux personnes dont
le quotient familial est inférieur ou égal à 540 €.Cet abonnement est mensuel et permet de circuler de manière illimitée du
15 au 14 du mois suivant. **PASS SOLIDARITÉ +**Abonnement réservé aux personnes de plus de 65 ans dont le quotient
familial est inférieur ou égal à 900 € ou invalides à plus de 80% dont le
quotient familial est inférieur ou égal à 900 €.Cet abonnement est mensuel et permet de circuler de manière illimitée du
15 au 14 du mois suivant. **PASS SALARIÉ**Abonnement réservé aux personnels des entreprises conventionnées PDE.
Cet abonnement est annuel et permet de circuler de manière illimitée du
1^{er} au dernier jour de l'année glissante en cours.

Je choisis ma formule

 MENSUELLe rechargement est réalisé tous les mois dans un des points de vente du
réseau TANGO. **ANNUEL**Le rechargement est effectué automatiquement. Le paiement peut être
effectué au comptant ou par prélèvement automatique.

création de ma carte

Je prépare les justificatifs suivants

- Le formulaire d'inscription rempli et signé (après avoir lu les conditions
générales de vente).
- Une photographie d'identité originale de l'abonné.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Une pièce d'identité valide de l'abonné (CNI, Passeport ou permis de conduire
du futur abonné).
- Un RIB ou un RIP (sauf Livret A ou tout compte bancaire d'épargne) dans
le cas d'un prélèvement.
- Un certificat de scolarité dans le cas d'un abonnement Pass Études pour
les personnes de plus de 18 ans.
- Une attestation d'employeur dans le cas d'un abonnement Pass Salarié.
- Une attestation CMUC ou une attestation CAF ou MSA justifiant de votre
quotient familial dans le cas de l'obtention d'un abonnement Pass Solidaire.
- Une attestation de quotient familial ou dernier avis d'imposition et carte
d'invalidité dans le cas de l'obtention d'un abonnement Pass Solidarité +.

Où acheter les abonnements ?

- À la Boutique Transport TANGO, rue Régale à Nîmes.
- À la boutique du Parking-Relais du Parnasse.
- Chez les dépositaires de Nîmes Métropole.
- Aux Distributeurs Automatiques de Titres.

La boutique en ligne

Connectez-vous vite sur www.tangobus.fr
et laissez-vous guider !

Conditions générales de vente

Conditions d'utilisation

- L'abonnement et le titre de transport correspondant sont strictement personnels et incessibles.
- Le contrat d'abonnement est conclu entre l'abonné et KEOLIS NIMES – filiale du groupe KEOLIS – délégataire du réseau TANGO ci-après dénommé TANGO.
- Le titre de transport correspondant se présente sous la forme d'un badge nominatif numéroté, comportant la photographie, le nom et le prénom du titulaire ci-après dénommé « l'abonné ».
- La création du support est gratuite lors de l'achat d'un abonnement.
- 5 € de frais seront facturés en cas de création de carte sans chargement de produit.
- L'ensemble des abonnements est utilisable de manière illimitée sur l'ensemble des lignes du réseau TANGO pendant la durée de validité de l'abonnement.
- Le titre de transport doit être validé à chaque montée et doit être présenté par l'abonné aux contrôleurs en cas de contrôle. En cas de doute sur l'identité de l'abonné, la communication d'un justificatif d'identité peut être exigée.

Tarifs et paiement des abonnements

- Les prix des abonnements TANGO sont fixés par Nîmes Métropole (autorité organisatrice des transports).
- Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, le nouveau tarif étant applicable à la date anniversaire de l'abonnement.
- L'ensemble des abonnements mensuels est payable au comptant.
- Les abonnements annuels peuvent être payés au comptant ou par prélèvements automatiques.
- Le prélèvement automatique se fait sur le compte bancaire ou postal d'un majeur ou d'un mineur émancipé, ci-après désigné « le payeur », qui n'est pas nécessairement l'abonné.
- La 1^{re} mensualité est payable au comptant suivie de 9 ou 10 mensualités en fonction de l'abonnement choisi. Les frais bancaires éventuellement occasionnés par le prélèvement sont à la charge du payeur.
- Conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires SEPA (Single Euro Payments Area), le prélèvement SEPA remplace le prélèvement national à compter du 1^{er} février 2014. Le prélèvement SEPA est un paiement à l'initiative de TANGO sur la base d'une autorisation préalable donnée par le débiteur, matérialisée par un Mandat. Ce mandat signé par le client autorise TANGO à émettre des ordres de prélèvements SEPA auprès de sa banque. Il est caractérisé par une « référence unique de mandat » (RUM) qui figure sur le document. Cette autorisation peut être utilisée pour des paiements ponctuels ou récurrents. Lors de la souscription d'un abonnement le client doit compléter et signer un mandat, puis l'assortir d'un Relevé d'Identité Bancaire faisant figurer ses coordonnées bancaires (IBAN/BIC). Il doit conserver les références RUM et ICS figurant sur le mandat.
- Tout changement d'établissement bancaire, de compte, ou de payeur, doit être signalé à TANGO dans les meilleurs délais accompagné d'un RIB ou d'un RIP (sauf compte bancaire d'épargne).
- Tous les frais liés à un changement de compte bancaire seront à la charge exclusive de l'abonné.
- En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires engendrés sont à la charge du payeur. Celui-ci devra par ailleurs régler à TANGO une pénalité de 5 € par impayé au titre des frais de gestion engagés.
- Suite à une défaillance de paiement du titre de transport, celui-ci pourra être suspendu jusqu'à régularisation totale et pourra être réactivé dans un délai de 72h.

Perte, vol, ou dégradation du titre de transport

- En cas de perte ou de vol du titre de transport, un duplicata peut être demandé sur présentation d'une pièce d'identité et d'une déclaration sur l'honneur de perte ou de vol. Les frais perçus pour la délivrance du duplicata s'élèvent à la somme de 10 € TTC.
- La dégradation du titre de transport reste l'entière responsabilité de l'abonné. Dans le cas où la validité du titre de transport ne pourrait être vérifiée pour cause de dégradation trop importante du titre, l'abonné est tenu de faire réaliser un duplicata.
- Conformément à la réglementation en vigueur, le titulaire ne peut voyager sans titre de transport. Les titres non valides ou le défaut de présentation du titre sont considérés comme des fraudes.
- Les titres de transport achetés par l'abonné après la perte ou le vol de son titre de transport jusqu'à la délivrance du duplicata ne seront pas remboursés par TANGO.

Conditions générales de vente

Résiliation du contrat d'abonnement à l'initiative du Payeur ou de l'Abonné.

- Le contrat d'abonnement peut être résilié à tout moment par le Payeur et/ou l'Abonné. Des frais de résiliation seront facturés d'un montant correspondant à 1.5 mois d'abonnement (l'abonnement annuel permettant l'obtention d'un tarif dégressif équivalent à 1.5 mois d'abonnement, celui-ci ne sera donc pas remboursé) et de 25 € de frais de dossier.
- Dans le cas d'une résiliation anticipée d'un abonnement annuel réglé par prélèvement automatique. Le remboursement sera effectué à l'issue de l'ensemble des prélèvements moins 25 € de frais de dossier.
- Tout abonnement mensuel validé ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une demande de remboursement.
- Une résiliation anticipée est possible dans les cas suivants :
 - déménagement hors Nîmes Métropole,
 - changement d'établissement scolaire hors Nîmes Métropole,
 - hospitalisation de plus d'un mois,
 - longue maladie reconnue par la sécurité sociale
 - décès.

Une pièce justificative sera demandée en complément de la procédure de résiliation détaillée ci-après. Dans les cas de résiliation anticipée légitime cités ci-dessus et uniquement, aucun frais de résiliation ne sera appliqué.

- La demande de résiliation doit être faite par lettre recommandée, accompagnée du ou des titres de transport correspondant(s) et adressée à TANGO, service commercial, 388, avenue Robert Bompard, 30020 NIMES Cedex 1.
- Le titre de transport sera informatiquement suspendu.
- La régularisation sera effective à réception du courrier envoyé en recommandé avec avis de réception. Dès lors, si le client désire voyager les jours qui suivent, il devra être muni d'un titre de transport en règle. Aucune compensation ne sera effectuée par TANGO.

Résiliation du contrat d'abonnement à l'initiative de TANGO.

- Le contrat peut être résilié de plein droit par TANGO pour les motifs suivants :
 - En cas de fraude établie dans la constitution du dossier d'abonnement (fausse déclaration, constitution des pièces fournies par l'abonné...).
 - En cas de d'impayés successifs.
- Le titre de transport sera informatiquement suspendu.
- TANGO se réserve le droit de refuser tout nouvel abonnement à toute personne qui aurait été partie, Abonné ou Payeur, à un contrat d'abonnement précédemment résilié pour fraude ou défaut de paiement sans régularisation de sa part.

Dispositions diverses.

- Les présentes conditions générales s'imposent tant au payeur qu'à l'abonné qui reconnaissent tous deux en avoir pris connaissance à la signature du contrat d'abonnement.
- Le service après-vente de l'abonnement est géré par le Service Clientèle TANGO. Toute correspondance devra être adressée à TANGO – service clientèle – 388, avenue Robert Bompard – 30020 NIMES Cedex 1. Le service clientèle est joignable du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 au 0 970 818 638.
- Les données nécessaires à la gestion de l'abonnement faisant l'objet d'un traitement informatique, conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978, toute personne bénéficie d'un droit d'accès aux informations nominatives, et le cas échéant, du droit de rectification.
- Il est convenu que seul le tribunal de Nîmes sera compétent en cas de litige de quelque nature que ce soit et à défaut d'accord à l'amiable.

Pour faire valoir ce que de droit,

Date

Signature des parties :

Abonné/payeur « Lu et approuvé »

TANGO

“ Demande
CARTE
BANG ”



TANGO!
Transports de l'Agglomération Nimoise

Nos conseillers
sont à votre
disposition :
tél. **0 970 818 638**
www.tangobus.fr